

Projets éoliens en Nord-Sarthe



Excellence environnementale & Energie locale

Edito

Chers habitants et riverains,

Depuis plusieurs mois, notre pays fait face à des inquiétudes liées à notre approvisionnement électrique et à une crise de flambée des prix. Le Gouvernement, dans sa volonté d'indépendance énergétique, a travaillé sur un projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Afin de faire face aux défis du changement climatique et de la sécurité d'approvisionnement, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance installée à 24,1 GW fin 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023. Fin septembre 2022, le parc éolien français atteint une puissance d'environ 19,9 GW. Avec environ 2 750 MW en attente de raccordement, ce ne sont pas loin de 2 GW qui manqueront à l'appel fin 2023 pour que la filière éolienne soit en accord avec sa feuille de route.

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous travaillons sur la faisabilité de développer l'éolien sur des zones propices identifiées au nord du département sarthois.

C'est en 2018 que notre société a entamé ses démarches auprès des propriétaires et exploitants des zones favorables, ainsi qu'auprès des mairies des communes concernées. Ces zones d'études, présentées en page suivante, sont situées à la limite entre les intercommunalités de Haute Sarthe Alpes Mancelles et du Maine Saosnois.

Des études naturalistes et paysagères sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux des sites et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale dans le territoire.

Fin juillet 2022, un mât de mesures a été installé au coeur de la zone Est afin d'étudier l'activité et le comportement des chauves-souris à hauteur d'éolienne. Un autre mât a été installé en janvier 2023 pour la zone Ouest (cf. page suivante).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés tout à long du développement de ces projets !

La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, qui dispose d'agences à Tours, Limoges, Amiens, Montpellier et Benet, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 90 personnes.



La société a construit à ce jour plus de 325 éoliennes réparties en 51 parcs sur l'ensemble du territoire national. Ces parcs alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes.

Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation.

Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 60,8€/MWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales nucléaires EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,2% de la consommation électrique nationale en 2021. (source : RTE)

Objectifs

En **France**, pour l'éolien terrestre, l'objectif est d'installer 24 100 MW d'ici fin **2023**. Fin septembre 2022, nous atteignons une puissance installée de 19 953 MW :



En **région Pays-de-la-Loire**, l'objectif défini par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) est d'atteindre une production éolienne de 4 500 GWh. Fin 2021, la région a produit 2 271 GWh:



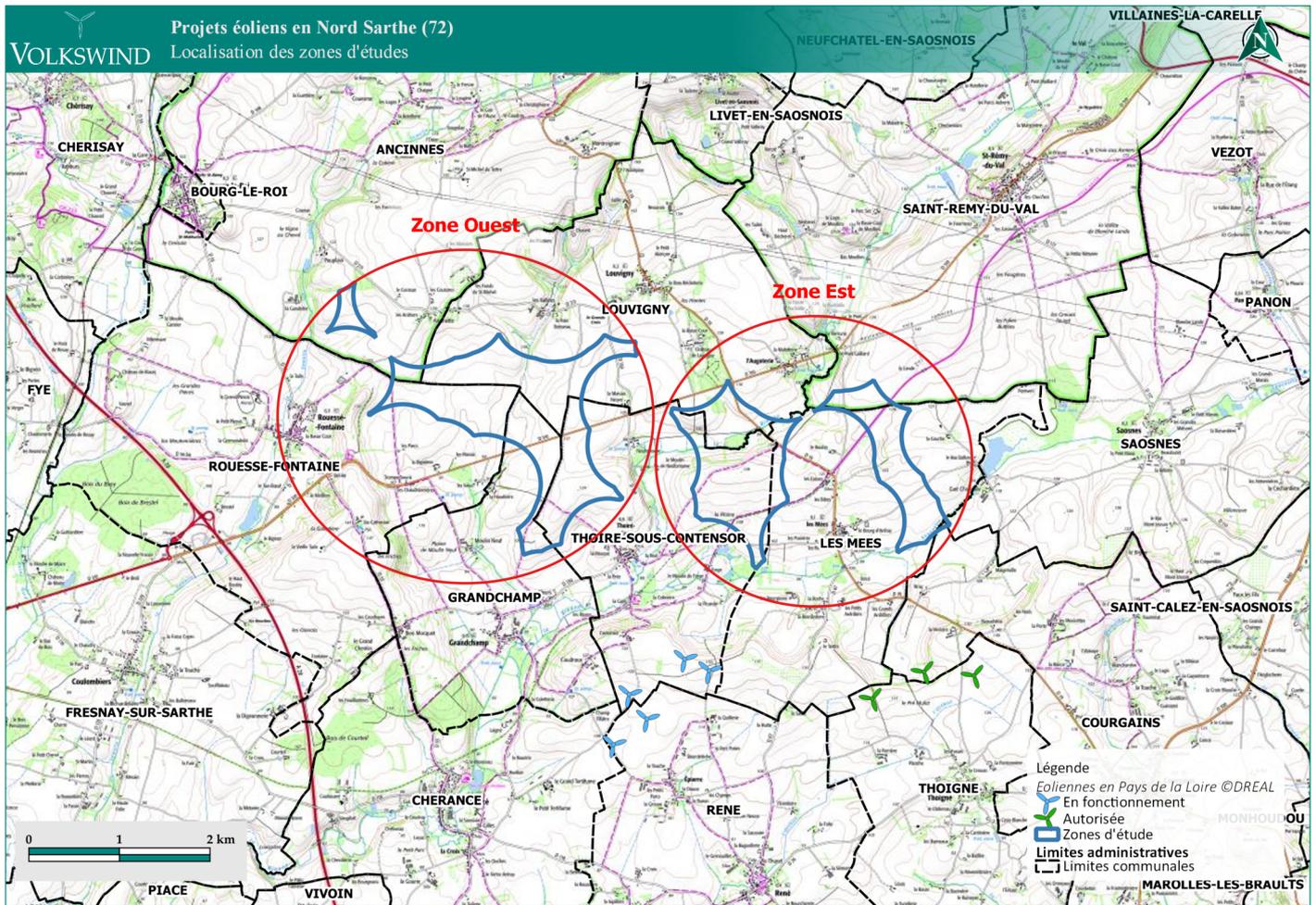
Présentation des projets



Les zones d'études

Les zones d'études ou Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) s'étendent sur 7 communes du nord de la Sarthe : Ancinnes, Louvigny, St-Rémy-du-Val, Les Mées, Thoiré-sous-Contensor, Grandchamp et Rouessé-Fontaine.

Situées sur un plateau agricole, elles possèdent un bon gisement éolien (vitesse de vent moyenne de 6m/s à 90m de hauteur) et laissent la possibilité d'une implantation à plus de 500 mètres des habitations.



Les différentes études menées permettront de développer un parc éolien qui optimisera le potentiel de production d'électricité renouvelable des zones, tout en respectant les enjeux du territoire.



Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2018-2020

2021-2023

- ### Conception du projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
 - Compilation des résultats

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2024-2025

Construction

2026

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2027-2047

2048 ou +

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site



Environnementales



- Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en décembre 2021 pour la zone Est puis en mars 2022 pour la zone Ouest, afin de réaliser l'expertise environnementale sur les zones du projet.
- Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.
- Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.
- Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Installation de mâts de mesures

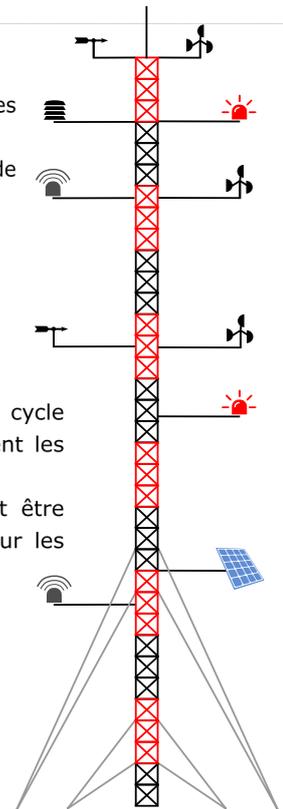
Dans le cadre de l'expertise environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris en altitude, des mâts de mesures sont installés au coeur des zones.

Mis en place fin juillet 2022 pour la zone Est et en janvier 2023 pour la zone Ouest, ces mâts de 80m sont équipés de différents appareils de mesures:

- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de températures
- Des micros ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie

Les enregistrements sont prévus pour couvrir l'ensemble de la phase active du cycle biologique des chiroptères. Cela permettra de caractériser les cortèges qui fréquentent les zones et leurs périodes d'activités.

Une fois ces données récoltées et analysées, des mesures proportionnées pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel des éoliennes sur les chauves-souris.



Acoustiques



- Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique des deux projets. Pour cela, des experts vont intervenir sur site pour réaliser des mesures du volume sonore ambiant existant.

- Une fois une implantation et un modèle d'éolienne retenus, la diffusion acoustique depuis chaque emplacement d'éolienne est modélisé afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est, la plus stricte en Europe : (+5 dB (décibel) le jour ; +3 dB la nuit).

- Après la construction des éoliennes, un acousticien réalise de nouvelles mesures (avec et sans le fonctionnement des éoliennes), afin de vérifier que le parc éolien respecte bien la réglementation. Auquel cas des mesures de bridages sont mises en place. Ce suivi doit être également transmis à l'inspecteur des installations classées pour contrôle.



Paysagères



- Le cabinet d'études Couasnon est en charge de la réalisation du volet paysager qui se compose de trois parties :

- Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel et ses enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir les limites des aires d'études paysagères.

- S'en suit la réflexion sur la meilleure implantation possible des éoliennes. Différents scénarios sont comparés entre eux afin d'en déduire la configuration la plus adaptée au territoire.

- Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes permettent d'analyser le rendu final du projet. Des mesures proportionnées peuvent être préconisées dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

L'énergie éolienne



L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)

Chats
1 370



Lignes à haute tension
1 060



Edifices et vitres
5 820

Automobiles et camions
850



Tours de communications
50



Pesticides
710



Eoliennes
1

source : Renouvelles.be

D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an



Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...). Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présence de services, terrains attractifs ...). Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !



Acceptabilité

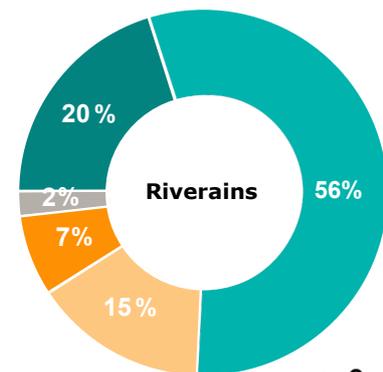
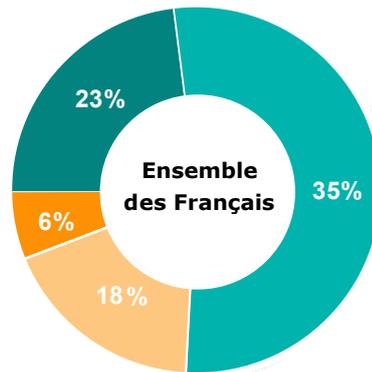
Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en novembre 2020 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".



18-34 ans : 91%
35-49 ans : 81%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas



Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous proposons de vous joindre à nous afin de constituer un Comité de projet. Ce comité permettra l'échange et le partage de réflexions via des réunions de travail régulières (2 à 3 fois par an).

Nous pourrions aborder ensemble l'avancement du projet, les points de vigilances, la communication et la concertation, la mise en place de mesures de concertation et d'accompagnement.

Si une volonté locale forte s'exprime, nous pouvons également réfléchir à différentes formes d'investissements citoyens ou participatifs afin qu'un maximum de retombées économiques du projet reviennent au territoire et à ses habitants.

Souhaitez-vous intégrer un comité de projet ?

Oui

Non

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
philippe.range@volkswind.com

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci dessous :

Je refuse que la société VOLKSWIND me communique des informations par courrier postal ou courriel.

Vos contacts privilégiés

Philippe RANGE

Chargé de développement

philippe.range@volkswind.com

Julie HEMERY

Chef de projet éolien

julie.hemery@volkswind.com

Lucas CHARRON

Chef de projet éolien

lucas.charron@volkswind.com

Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97